

Le droit au logement et à l'hébergement : le recours DALO-DAHO

16-17 OCTOBRE 2023

Contexte

La loi DALO a été votée il y a plus de 10 ans, mais sa mise en œuvre n'est pas sans poser de difficultés. Afin de permettre aux associations d'accompagner au mieux les personnes souhaitant faire valoir ce droit, il s'agit de les former à la fois au contenu de la loi, aux interprétations des critères conforme à celle-ci, et aux recours possibles en cas de non-respect du droit.

Objectifs

- Comprendre l'esprit, les principes contenus dans la loi DALO et dans la jurisprudence
- Connaître le fonctionnement des COMED
- Appréhender les argumentaires face aux pratiques abusives des COMED
- Connaître les voies de recours aux différents stades de la procédure

Contenu

Jour 1

- Genèse et adoption de la loi DALO : Les grands principes de la loi DALO
- Les critères généraux à respecter pour saisir la commission de médiation
- Les situations visées par la loi
- L'examen des recours par la commission de médiation (composition, fonctionnement, délais d'instruction...)

Jour 2

- Que faire en cas de décision de rejet de la Comed ?
- La procédure une fois reconnu prioritaire DALO / DAHO
- Les motifs de refus de proposition considérés comme légitimes par le juge administratif
- Quand l'Etat est-il délié de son obligation de résultat ?
- Les voies de recours pour obtenir la mise en œuvre du DALO / DAHO

Moyens et méthodes

Formation fondée sur l'échange de pratiques à partir de situations concrètes, d'apports théoriques, juridiques et méthodologiques.

Tarifs



Adhèrent : 435 €/inscrit

Non adhérent : 565 €/inscrit



Publics visés

Ensemble des intervenants associatifs (travailleurs sociaux, bénévoles, etc.) qui accompagnent des personnes dans leurs droits et leur accès au logement ou à l'hébergement et/ou qui siègent en COMED



Durée

2 jours, 7h par jour



Prérequis

Aucun



Formatrice

Diane Forin, juriste de formation (Droit public), déléguée de l'association DALO



Lieu

FAS AURA 63 rue Smith 69002 Lyon



Evaluation des acquis

Questionnaire d'évaluation
Attestation de réalisation de la formation



Accessibilité

Votre situation nécessite-elle des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées
=> christele.hervagault@federationsolidarite.org